



Plus que 30 jours

Commencez par trier les objets dont vous n'avez plus besoin. Ne jetez pas les meubles, vêtements ou ustensiles de ménage encore en bon état : donnez-les à des organisations caritatives ou à des amis ou vendez-les au marché aux puces.

Renseignez-vous assez à l'avance sur les dates de collecte des encombrants pour vous débarrasser de tout ce que vous n'emporterez pas. Demandez aux services communaux si certains de vos déchets sont considérés comme des déchets dangereux.

Vous pouvez en outre vous débarrasser gratuitement de plein de choses : le papier, le carton, le PET, le verre et les boîtes de conserve sont collectés dans toutes les communes. Les piles usagées peuvent être rapportées aux points de vente. Les pharmacies reprennent les médicaments.

Les appareils ménagers, comme les mixeurs, cuisinières, réfrigérateurs, etc. peuvent en général être confiés gratuitement aux magasins qui vendent de tels appareils, quelle que soit la marque et l'endroit où ils ont été achetés. Il en va de même pour les ordinateurs et appareils électroniques de divertissement (radio, TV, LCD).

Enfin, certaines régions disposent de déchetteries permettant de se débarrasser gratuitement de certains déchets. Il est donc conseillé de se renseigner.

Pensez dès maintenant à informer tout le monde de votre changement d'adresse et demandez s'il doit s'accompagner de démarches particulières. Vous devrez penser à un grand nombre d'organisations et de personnes :

- Amis, connaissances et voisins
- Partenaires commerciaux, avocat et conseiller fiscal
- Administrations, comme par exemple le bureau de déclaration de domicile de la ville ou de la commune, le bureau des allocations familiales, le fisc, les services de l'armée, etc.
- Assurances ou caisses d'épargne-logement
- Services publics de distribution (électricité, gaz, eau, chauffage urbain...)
- Caisse d'assurance-maladie et médecins
- École ou crèche
- Clubs et associations
- Fournisseurs, maisons de vente par correspondance
- Contrats de maintenance
- et bien sûr les banques et caisses d'épargne

Cherchez aussi suffisamment tôt un hébergement et des personnes de confiance pour s'occuper de vos enfants ou animaux.

N'oubliez pas de commencer à vider votre congélateur longtemps à l'avance. Il doit rester débranché et ouvert pendant deux jours avant le déménagement, pour que tout le givre et l'eau de condensation puissent s'évaporer. Le transport ne posera alors aucun problème.

Pensez à résilier à temps certains contrats en liaison avec votre ancien appartement.

Demandez conseil à vos fournisseurs de téléphone et informatique pour organiser correctement la nouvelle installation ou le changement de domicile et l'activation des nouvelles lignes. Vous éviterez ainsi le désagrément de ne pas être joignable après votre déménagement.



Liste de contrôle

Plus que 30 jours

Commencez par trier les objets dont vous n'avez plus besoin.

Renseignez-vous à l'avance des dates de collecte des encombrants.

Examinez les possibilités de vous débarrasser gratuitement de ce que vous ne voulez pas emporter.

Informez tout le monde de votre changement d'adresse.

Amis, connaissances et voisins

Partenaires commerciaux, avocat et conseiller fiscal

Administrations, comme par exemple le bureau de déclaration de domicile de la ville ou de la commune, le bureau des allocations familiales, le fisc, les services de l'armée, etc.

Assurances ou caisses d'épargne-logement

Services publics de distribution (électricité, gaz, eau, chauffage urbain...)

Caisse d'assurance-maladie et médecins

École ou crèche

Clubs et associations

Fournisseurs, maisons de vente par correspondance

Contrats de maintenance

et bien sûr les banques et caisses d'épargne

Cherchez un hébergement et des personnes de confiance pour vos enfants ou vos animaux.

Videz votre congélateur.

Résiliez vos contrats.

Renseignez-vous auprès de vos fournisseurs de téléphonie et internet pour la nouvelle installation.